

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



M22- 0017150

MUPRAS  
RECEPTION

134635

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0950 Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HILAL DRISSE

Date de naissance :

19/3/1960

Adresse :

H 82 EL WAFA ANTHI Deraouia 26200  
drisshilaf50@gmail.com 0522.532.69.6

Tél. : 0672934344

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

الدكتور محمد بورمانى  
Dr. Mohamed BOURMANI  
20, Angle Rues Ibn Khalouya, Rue Madrid  
Mers Sultan - Casa - Tél. : 0522 22 81 13  
Fax : 0522 22 81 14 - I.C.E : 001698214000025

Date de consultation : 26/09/2022

Nom et prénom du malade : Soubriati Aïcha Age: 49

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA + str. Metabolique

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Deraouia

Le : 26/09/2022

Signature de l'adhérent(e) :



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires
26/09/2022	C	110	00

**Cachet et signature du Médecin  
attestant le Paiement des Actes**

**Dr. Mohamed BOURMANI**  
20 Angle Rues Ibn Khalouya, Rue Madrid  
Miers Sultan - Casa - Tél. : 0522 22 81 13  
Fax : 0522 22 81 14 - I.C.E : 001698214000025

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMAN DE BORDEAUX ALLAI Medicaments CAS TOULOUSE - FRANCE FR 31000	26/03/22	186.80 INPE : 092016211

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

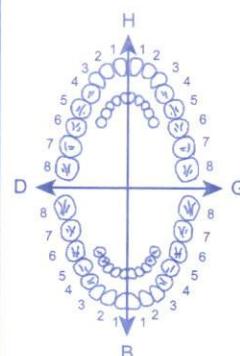
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Mohamed BOURMANI**

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ  
DE MÉDECINE DE PARIS

*Ancien Attaché de Cardiologie  
du C. H. d'Argenteuil - Paris*

## MÉDECINE GÉNÉRALE

Aut. n° 4930 - Patente n° 34450291

20, rue Ibn Khalouya (ex. La Haye)  
angle rue de Madrid, Mers Sultan  
Casablanca

Tél : 0522 22 81 13 - Fax : 0522 22 81 14

I.C.E : 001698214000025

My Separate  
Aicha.

79, 90

- 7 -

(27.00 x 2)

52.90

186.80

الدكتور محمد بورمانی

خريج كلية الطب بباريس

ملحق سابق في أمراض القلب  
مستشفى ارجانتو - باريس

الطب العام

رخصة 4930 - باتنا 34450291

20. زنقة ابن خلوية - زاوية زنقة مدريد  
مرس السلطان - الدار البيضاء

الهاتف : 0522 22 81 14 - الفاكس : 0522 22 81 13

Casablanca, le

26/09/2021

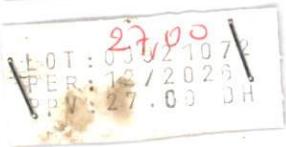
1) Natrix xanthostoma / ~~Spur~~  
1 sp. mott.

2) Aliivirg. so. ~~26 lbs~~ <sup>now 31 lbs</sup>  
1 female wt = 11 m'

3) Sparrus ~~lance~~ <sup>11 m</sup> ~~11 m~~ <sup>survive</sup>

الدكتور محمد  
BOURMANI  
2u, Rue Ibn Khalouya, Rue 16 - Casablanca  
Mers Sultan - Casa - Tél. : 0522 22 81 14 - Fax : 0522 22 81 14 - I.C.E. : 0016953400025

14011124



٥٢,٩٠

30 أمبولة للشرب من فئة 10 مل

سباسماڭ®

مغنيسيوم

فطريات الخميرة